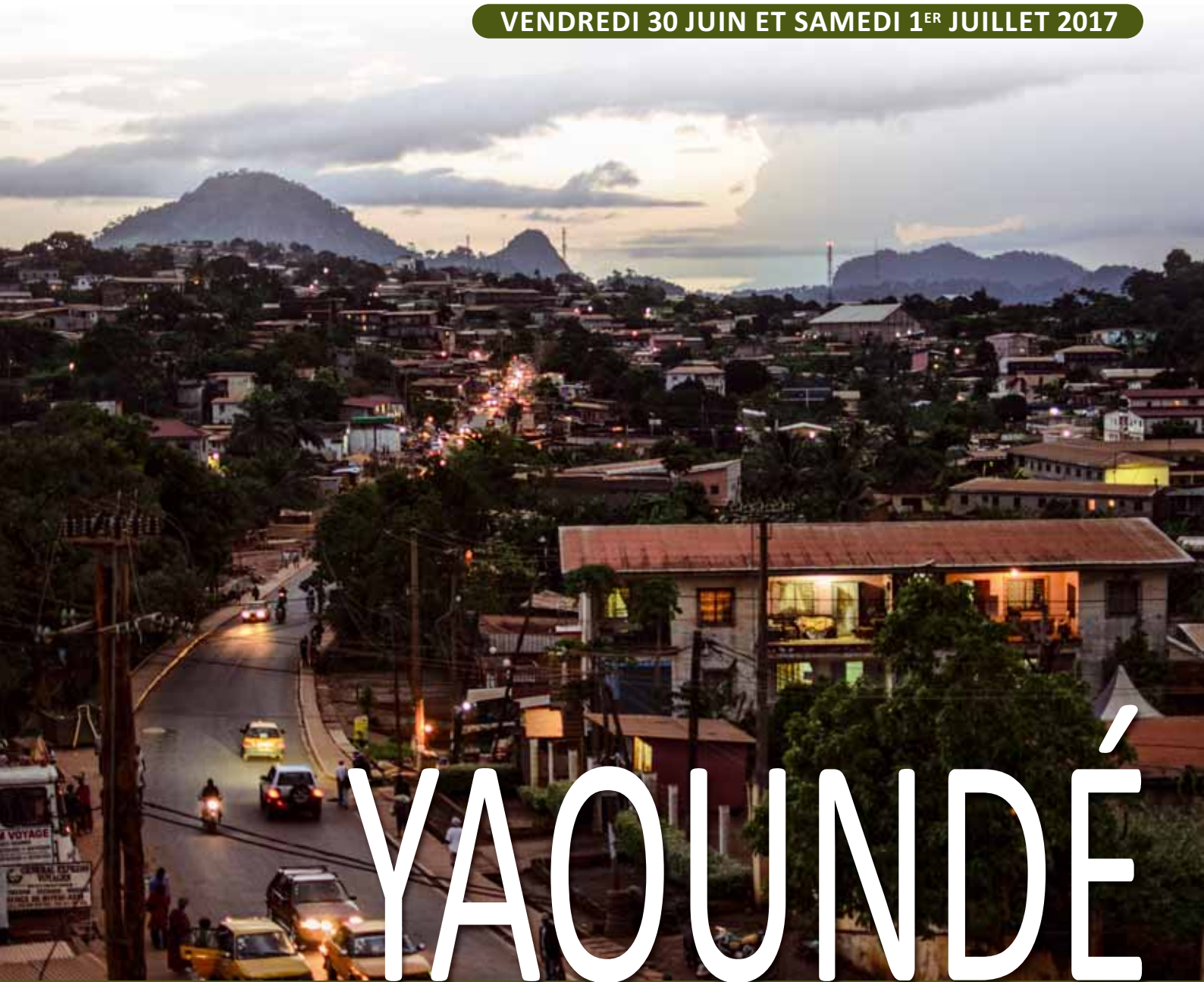


La responsabilité médicale du fait de la fabrication, de la mise sur le marché et de la distribution du médicament : le cas de l'Afrique

VENDREDI 30 JUIN ET SAMEDI 1^{ER} JUILLET 2017



YAOUNDÉ

CAMEROUN



#UIAYaounde

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec le Barreau du Cameroun et le soutien de la Fondation Chirac

Introduction

La notion de responsabilité médicale renvoie au devoir de répondre des actes professionnels que l'on pose à l'occasion de la conservation ou du rétablissement de la santé quand celle-ci vient à être compromise. Il est alors question d'administrer des vaccins, des soins médicaux, mais bien en amont, de fabriquer et de mettre à la portée du malade potentiel ou du malade, le vaccin ou le médicament approprié.

Lorsque l'on sait que dans le monde actuellement, le trafic de faux médicaments rapporte à ses auteurs une fois et demi plus d'argent que le trafic de la drogue, et au regard des malheurs que ce trafic qui a directement trait au premier capital humain, la santé, droit de l'homme connexe au droit à la vie, l'UIA, lors de son séminaire de Yaoundé, a décidé de s'y attarder.

Le trafic de faux médicaments ne contribue-t-il pas de manière significative à renforcer l'idée selon laquelle l'Afrique demeure ce terroir de statistiques macabres, de guerre et de maladies ? Qui sont les actants de ce trafic et de ce malheur ? Quels sont leurs modus operandi ? Les préjudices causés à l'Afrique du fait du trafic des médicaments sont-ils réparables ? Si oui, par qui ? Comment et à quelle hauteur ? Voilà le but de ce séminaire UIA de Yaoundé.

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.



Jeudi | 29 | Juin | 2017

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Hôtel Djeuga Palace

Avenue Narvick

BP 2659 Yaoundé, Cameroun



Vendredi | 30 | Juin | 2017

08:00 – 09:30 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Yaoundé Hilton Hotel

Boulevard du 20 mai 1972, 11852 Yaoundé, Cameroun

09:30 – 10:30 CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé

- **Dr. Jean-Baptiste ROUNGOU**, Représentant résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Yaoundé, Cameroun
- **Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO**, Vice-président de l'Union Internationale des Avocats (UIA), Cabinet d'avocat Baadhio, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Monsieur Le Bâtonnier Jackson Francis NGNIE KAMGA**, Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun
- **SEM. André MAMA FOUUDA**, Ministre de la Santé Publique du Cameroun
- **SEM. Laurent ESSO**, Ministre d'État, Ministre de la Justice Garde des Sceaux du Cameroun

10:30 – 11:00 PAUSE CAFÉ

11:00 – 12:00 GÉNÉRALITES SUR LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE (PROPOS INTRODUCTIFS), LE CADRE NORMATIF INTERNATIONAL RELATIF À LA FABRICATION ET À LA CIRCULATION DES MÉDICAMENTS

- Conventions internationales sous l'égide de l'OMS
- Conventions régionales et sous régionales
- Les questions de norme et de conformité

Modérateur : • **Monsieur Le Bâtonnier Patrice MONTHE**, Ancien Bâtonnier du Cameroun

Orateurs :

- **Orateurs en attente de confirmation**

12:00 – 13:00 ÉTAT DES LIEUX SOMMAIRE : PRÉSENTATION, ET MISE EN ÉVIDENCE DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION. PLAIDOYER POUR UNE RÉACTION IMMÉDIATE

Modérateur : • **Monsieur Le Bâtonnier Edouard MUKENDI**, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa Gombe, République Démocratique du Congo

Orateurs :

- **Cheick DIOP**, Représentant National de l'UIA en Côte d'Ivoire, CD & Associés, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Supermann N'GANN**, Avocat, Membre de la Commission Droit Médical de l'UIA, Président du Comité National Camerounais de l'UIA, Société Civile Professionnelle d'Avocats N'gann & Ndjah, Yaoundé, Cameroun

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 15:15 LE DROIT AU MÉDICAMENT COMME DROIT FONDAMENTAL DE LA PERSONNE HUMAINE : IMPLICATIONS POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Modérateur : • **Simon Pierre ETEME**, Avocat, Président de la Commission des Droits de l'Homme du Barreau du Cameroun

Orateurs :

- **Roland ABENG DZE**, Avocat, Douala, Cameroun
- **Delphine JAAFAR**, Avocate, Conseillère de la Présidente de l'UIA, Spécialiste du Droit des organisations sanitaires, Cabinet Vatier & Associés, Paris France

15:15 – 16:00 L'ACCES AU MÉDICAMENT : QUEL RÔLE POUR LES ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES EN AFRIQUE ?

Modérateur : • **À confirmer**

Orateurs :

- **Dr. Gisèle ETAMA**, Pharmacienne, Société GENEMARK, Douala, Cameroun
- **Dr. Joseph VAILLAM**, Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME), Yaoundé, Cameroun - à confirmer

16:00 – 16:45 LES ORGANES NATIONAUX DE RÉGLEMENTATION DU MÉDICAMENT EN AFRIQUE : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Modérateur : • **Georges NAKSEU**, Directeur Affaires Politiques et Gouvernance Démocratique de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Paris, France – à confirmer

Orateurs :

- **Dr. BAHANAG**, Directeur juridique, Ministère de la Santé Publique du Cameroun
- **Elyoussfi FAOUZI**, Directeur général des affaires juridiques, Ministère de la Santé de Tunisie – à confirmer

16:45 – 17:15 PAUSE CAFÉ

17:15 – 18:00 LA SÉCURISATION DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT : MISE SUR LE MARCHÉ ET BREVET DU MÉDICAMENT EN DROIT AFRICAIN

Modérateur : • **Pierre N'THEPE MAHOUE**, Avocat, Président d'honneur du Comité National camerounais de l'UIA, Cabinet NTHEPE, Douala, Cameroun

Orateurs :

- **Delphine JAAFAR**, Avocate, Conseillère de la Présidente de l'UIA, Spécialiste du Droit des organisations sanitaires, Cabinet Vatier & Associés, Paris France
- **Prof. Serge AMARI**, Professeur agrégé de Pharmacie, Professeur à l'Université Felix Houphouet Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Lieu à confirmer

Samedi | 1^{er} | Juillet | 2017

08:45 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Yaoundé Hilton Hotel

Boulevard du 20 mai 1972, 11852 Yaoundé, Cameroun

09:00 – 09:20 LA SÉCURISATION DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT : MISE SUR LE MARCHÉ ET BREVET DU MÉDICAMENT EN DROIT AFRICAIN (suite)

La sécurisation du médicament par le système des brevets en droit africain

• Dr. Paulin EDOU EDOU, Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

09:20 – 10:15 LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS : UNE ÉTUDE DE LA RÉPRESSION

Modérateur : • Pierre Robert FOJOU, Avocat spécialisé en propriété intellectuelle à l'OMPI, Cabinet Fojou, Yaoundé, Cameroun

Orateurs :

- Concilia Mary ANCHANG, Avocate au Barreau du Cameroun spécialisée en propriété intellectuelle, SCP Onambele-Anchang, Yaoundé, Cameroun
- Martin LONGO, Avocat au Barreau de Bordeaux, France
- Edwin FONGOD NUVAGA, Directeur Général des Douanes du Cameroun - à confirmer

10:15 – 11:30 ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA RESPONSABILITÉ PHARMACEUTIQUE ET MÉDICALE EN MATIÈRE DE MÉDICAMENT

Modérateur : • Dr. Alexandre ANABA MBO, Magistrat, Président du Tribunal administratif du Centre, Yaoundé, Cameroun

Orateurs :

- François VIALLA, Professeur en droit privé, spécialisé en droit de la santé, Fondateur du Centre Européen d'Études et de Recherche Droit et Santé, Montpellier, France
- Pierre Flambeau NGAYAP, Pharmacien, Sénateur, Yaoundé, Cameroun

11:30 – 11:45 PAUSE CAFÉ

11:45 – 12:30 LA RÉPARATION DES PRÉJUDICES EN MATIÈRE DE TRAFIC DE FAUX MÉDICAMENTS

Modérateur : • Monsieur Le Bâtonnier Coco KAYUDI, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa, Étude Bâtonnier Kayudi, Kinshasa, République Démocratique du Congo

Orateurs :

- Etienne ABESSOLO, Avocat, Spécialiste du Droit médical, Cabinet Abessolo, Douala, Cameroun
- Martin LONGO, Avocat au Barreau de Bordeaux, France

12:30 – 13:00 CONCLUSIONS

• Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO, Vice-président de l'Union Internationale des Avocats (UIA), Cabinet d'avocat Baadhio, Ouagadougou, Burkina Faso



Les informations concernant tous nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet www.uianet.org

Comité organisateur

Jackson Francis NGNIE KAMGA
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
au Barreau du Cameroun
Douala, Cameroun
T +237 33 42 34 25
E francisngnie@yahoo.fr

Anne Audrey EKONGOLO
Vice-présidente du Comité National
Camerounais de l'UIA
Cabinet de Me Ekongolo
Douala, Cameroun
T +237 699 84 34 76
F +237 233 42 63 80
E cabekongolo@yahoo.fr

Supermann N'GANN
Président du Comité National
Camerounais de l'UIA
Membre de la Commission Droit
Médical de l'UIA
Société Civile Professionnelle d'Avocats
N'gann & Ndjah
Yaoundé, Cameroun
T +237 699 83 62 01
F +237 222 23 44 05
E ngannsupermann@yahoo.com

Delphine JAAFAR
Conseillère de la Présidente de l'UIA
Avocate, Spécialiste du Droit
des organisations sanitaires
Cabinet Vattier & Associés
Paris, France
T +33 1 53 43 15 55
E d.jaafar@vatier.com

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

YAOUNDÉ HILTON HOTEL
Boulevard du 20 mai 1972
11852 Yaoundé, Cameroun

FRAIS D'INSCRIPTION

| | Membres UIA | | Non membres | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | ≤ 30.05.2017 | > 31.05.2017 | ≤ 30.05.2017 | > 31.05.2017 |
| Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA** | 250 € | 300 € | 300 € | 350 € |
| Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA** | 200 € | 250 € | 200 € | 250 € |
| Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA** | 250 € | 300 € | 300 € | 350 € |
| Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA** | 200 € | 250 € | 200 € | 250 € |

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

Catégorie 3 : Afrique du Sud, Bangladesh, Bhutan, Bolivie, Botswana, Cambodge, Cabo Verde, Rép. du Congo, Egypte, El Salvador, Guinée Équatoriale, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Maldives, Micronésie, Mongolie, Maroc, Namibie, Nicaragua, Palestine, Paraguay, Philippines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Syrie, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Zambie

Catégorie 4 : Afghanistan, Angola, Bénin, Birmanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Rép. Dém. du Congo, Rép. Dém. Corée, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Iles Salomon, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Uganda, Yémen, Zimbabwe.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue du jeudi 29 juin 2017, les pauses café, le déjeuner du vendredi 30 juin 2017 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 30 juin 2017 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en **français (et anglais selon la première langue de l'orateur, le Cameroun étant bilingue)**, sans traduction simultanée.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtel

HÔTEL HILTON YAOUNDÉ

Seminar Venue

Boulevard du 20 Mai 1972

11852 Yaoundé, Cameroun

T +237 222 23 36 46

F +237 222 22 32 10

reservations.yaounde@hilton.com

Tarifs

Chambre standard

109 300 FCFA HT

Chambre Deluxe

156 300 FCFA HT

Petit-déjeuner @ 14 500 CFA HT et taxes NON inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le mardi 30 mai 2017**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le mardi 30 mai 2017**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le mardi 30 mai 2017**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



La responsabilité médicale du fait de la fabrication, de la mise sur le marché et de la distribution du médicament : le cas de l'Afrique

30 Juin au 1^{er} Juillet 2017

YAOUNDÉ, CAMEROUN

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

| | Membres UIA | | Non membres | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | ≤ 30.05.2017 | > 31.05.2017 | ≤ 30.05.2017 | > 31.05.2017 |
| • Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA** | 250 € | 300 € | 300 € | 350 € |
| • Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA** | 200 € | 250 € | 200 € | 250 € |
| • Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA** | 250 € | 300 € | 300 € | 350 € |
| • Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA** | 200 € | 250 € | 200 € | 250 € |

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Liste des pays de catégories 3 et 4 en page 5 du programme. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 29 juin 2017
- Déjeuner – vendredi 30 juin 2017

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

- Dîner – vendredi 30 juin 2017

• **Veillez me réserver** place(s) pour le dîner

Prix à confirmer

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Activité optionnelle €

TOTAL (A+C) €

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25, rue du Jour – 75001 Paris – France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire de Yaoundé 2017", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :